



**Arrêté n° SG/2023-093  
portant subdélégations de signature en matière d'ordonnancement secondaire**

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION  
LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION**

**Vu** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

**Vu** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

**Vu** le code de l'Éducation ;

**Vu** l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

**Vu** le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié par le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 ;

**Vu** le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale, qui abroge et remplace l'arrêté du 7 janvier 2003 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2821 du 4 septembre 2007 relatif à l'organisation des services de l'État à La Réunion et notamment ses articles 2 et 11 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 1582 du 1<sup>er</sup> août 2023 portant délégation de signature à M. Pierre-François MOURIER recteur de la région académique de La Réunion, recteur de l'académie de La Réunion, chancelier des universités, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de ses services pour les actes juridiques associés ;

**Vu** l'arrêté ministériel en date du 13 juillet 2022 nommant M. Erwan POLARD secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion ;

**Vu** l'arrêté ministériel en date du 21 janvier 2021 nommant Mme Maryvonne CLÉMENT secrétaire générale adjointe de l'académie de La Réunion, directrice des ressources humaines ;

**Vu** l'arrêté ministériel en date du 30 janvier 2023 nommant Mme Valérie FRUTEAU-DE-LACLOS secrétaire générale adjointe de l'académie de La Réunion, directrice des fonctions support et de la modernisation administrative ;

**Vu** l'arrêté ministériel en date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, nommant Mme Marie-Sabine LAURET secrétaire générale adjointe de l'académie de La Réunion – directrice de la scolarité, des partenariats et de l'enseignement supérieur

**ARRETE**

**Article 1 :** La subdélégation de signature est donnée à M. Erwan POLARD, secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, pour tous les actes se rapportant aux fonctions de RBOP, aux fonctions de RUO et aux actes juridiques associés aux dépenses, dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral n°1582 du 1<sup>er</sup> août 2023.



**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Erwan POLARD, secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, la subdélégation pour l'ensemble des opérations énumérées à l'article 1 sera exercée par :

- Mme Maryvonne CLÉMENT, Mme Valérie FRUTEAU-DE-LACLOS et Mme Marie-Sabine LAURET, secrétaires générales adjointes.

**Article 3 :** Pour les opérations relatives aux dépenses de fonctionnement, d'intervention et d'investissement la subdélégation sera exercée dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral visé à l'article 1 et en annexe I par :

- M. Jean-Claude FOCK-LAPP, délégué académique aux infrastructures scolaires et universitaires

- M. Yannick ETHEVE, chargé d'opérations aux infrastructures scolaires et universitaires, adjoint au DAISU

- Mmes Isabelle ALAMELAMA (DSM), Valérie DECOUTY (DPEP), Abba ZENATI (DEC) et MM. Pascal BORDELAIS (DL), David DELL'AQUILA (DPES), Philippe DEROUETTE (DSI), Nicolas GUILLARD (DPATE), Pascal POUJOIS (DFP), Jérôme VANDERBEKEN (EAFC) et Jean-Pierre THEROSIET (DEPAP), chefs de division

- Mmes Lucie ANNETTE-NATIVEL, directrice adjointe de l'EAFC, Nadine JEAN, adjointe au chef de la DPES, Angélique NARSOU, adjointe à la cheffe de la DPEP, Emmanuelle AH-SENG (DPEP), Véronique ALIDOR (DEPAP), Pascaline ARMOUGOM (DPES), Karine ARTHEMISE (DFP), Catherine BACHOTET (DPATE), Anne-Louise BRETON (DPES), Corrine BREZE (DEC), Bénédicte CHANE LAP (DEC), Farylla FOCK-LAPP (DL), Nadine FONTAINE-PAILLASSARD (DEPAP), Géraldine LEROY (EAFC), Carole MORIN-LEGROS (DPES), Jenny NG SHAK (DEC), Anne-Sophie RANGAPADEATCHY (DL) et MM. Harry BAILLIF (DEPAP), Mickaël JUE (DFP), Serge GROSSET (DEC), Philippe LE-NORMAND (DPATE), Loïc PAYET (DPES), Didier SINAMALE (DEC) chefs de service

- Mme Anne FAHMI, cheffe du pôle de gestion des AESH et d'appui aux PIAL

- Mmes Rilana ARMON-MOUNOUSSAMY (DFP), Catherine BADAT (DPEP), Cathy DELCHET (DPEP), Marie-Anne ENRICO (DPEP), Cécile GAUVIN (DPEP), Joëlle HANNEQUIN (DFP), Charifa IBRAHIM (DPEP), Geneviève LEBRETON (EAFC), Sabine MUSSARD (DFP), Corinne SPAGNOL (EAFC) et MM. Christian MASSONI (EAFC) et Stéphane PHILEAS (DFP), chefs de bureau

- Mme Claudine NEHOUA, Mme Mickaëlle TAOCHY, cheffes de bureau adjointe DFP

- Mme Florence JEAN-BAPTISTE, responsable Engagements Juridiques sur CHORUS

- Mmes Yasmine BARBE, Tasnime HEPTOULLA, Nathalie MASSONI, Marjorie REYMOND, Line-Rose RIVIERE, Stéphanie SILOTIA, Daisy VIRGINIE, et M. Mickaël FUTOL, gestionnaires DFP

- M. Tristan VIDAL, suivi des achats sur CHORUS (DL)

**Article 4 :** Pour les opérations relatives aux dépenses de personnel, la subdélégation sera exercée dans les limites fixées en annexe II par :

- Mmes Isabelle ALAMELAMA (DSM), Valérie DECOUTY (DPEP), Abba ZENATI (DEC) et MM. David DELL'AQUILA (DPES), Nicolas GUILLARD (DPATE), Pascal POUJOIS (DFP), Jean-Pierre THEROSIET (DEPAP), chefs de division

- Mmes Lucie ANNETTE-NATIVEL, directrice adjointe de l'EAFC, Nadine JEAN, adjointe au chef de la DPES, Angélique NARSOU, adjointe à la cheffe de la DPEP, Emmanuelle AH-SENG (DPEP), Arlette ANDRIANTSEHENO HARINA (Coordination Paie), Pascaline ARMOUGOM (DPES), Karine ARTHEMISE (DFP), Catherine BACHOTET (DPATE), Anne-Louise BRETON (DPES), Corrine BREZE (DEC), Chantal CANIGGIA (DPES), Bénédicte CHANE LAP (DEC), Géraldine LEROY (EAFC), xxx (DPES), Jenny NG SHAK (DEC), MM. Harry BAILLIF (DEPAP), Mickaël JUE (DFP), Serge GROSSET (DEC), Philippe LE-NORMAND (DPATE), Loïc PAYET (DPEP), Jonathan PAJANIPADEATCHY (DEC) et Didier SINAMALE (DEC), chefs de service.

- Mme Anne FAHMI, cheffe du pôle de gestion des AESH et d'appui aux PIAL

- Mmes Cécile GAUVIN, Joëlle HANNEQUIN (DFP), Geneviève LEBRETON, Sabine MUSSARD (DFP), Corinne SPAGNOL et MM. Christian MASSONI et Stéphane PHILEAS (DFP), chefs de bureau



- Mmes Claudine NEHOUA, Mickaëlle TAOCHY, cheffes de bureau adjointe DFP
- Mme Line-Rose RIVIERE, gestionnaire DFP.

**Article 5 :** Pour les opérations relatives aux recettes, la subdélégation sera exercée par :

- Mme Karine ARTHEMISE, M. Mickael JUE chefs de service DFP
- Mme Stéphanie SILOTIA, valideur recettes DFP
- Mme Sabine MUSSARD, M. Stéphane PHILEAS, chefs de bureau DFP
- Mmes Claudine NEHOUA, Mickaëlle TAOCHY, cheffes de bureau adjointe DFP
- Mme Line-Rose RIVIERE, gestionnaire DFP

**Article 6 :** Pour les opérations d'investissement dans les limites fixées dans l'article 8 de l'arrêté préfectoral n° 1582 du 1<sup>er</sup> août 2023 et pour les opérations financières (titre 7), la subdélégation sera exercée par :

- M. Erwan POLARD, secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion ou Mme Valérie FRUTEAU-DE-LACLOS, secrétaire générale adjointe - directrice des fonctions supports et de la modernisation administrative ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Erwan POLARD, secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion ou Mme Valérie FRUTEAU-DE-LACLOS, secrétaire générale adjointe - directrice des fonctions supports et de la modernisation administrative et pour des opérations d'un montant inférieur à 1 000 000 €, la subdélégation de signature sera exercée par :

- M. Jean-Claude FOCK-LAPP, délégué académique aux infrastructures scolaires et universitaires
- M. Yannick ETHEVE, chargé d'opérations aux infrastructures scolaires et universitaires, adjoint au DAISU

**Article 7 :** Les dispositions de l'arrêté n° SG/2023-045 du 2 juin 2023 sont abrogées.

**Article 8 :** Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Saint-Denis, le 18 août 2023

Le recteur de région académique,  
recteur d'académie  
SIGNE  
Pierre-François MOURIER



**Annexe 2 à l'arrêté portant subdélégations de signature aux agents de la plate-forme CHORUS du rectorat de la Réunion  
Agents habilités à intervenir dans des applications interfacées à CHORUS**

Nom	Prénom	Division	CHORUS DT	ANAGRAM	SAXO	IMAGIN	GAIA
			États de frais de personnels en mission	Rentes élèves et honoraires médicaux suite accidents de service de travail et maladies professionnelles	Action sociale	États de frais de jurys d'examen	États de frais de formation
ANNETTE NATIVEL	Lucie	DIFOR					BOP 140, 141, 214, 230
ARMON-MOUTOUSSAMY	Marie-Rilana	DFP	tous BOP				BOP 140, 141, 214, 230
BACARI ALI	Kamaria	DFP	tous BOP				
BAILLIF	Harry	DEPAP		tous BOP	tous BOP		
BERTHOU	Manuel	DRAJES				BOP 219, 163	
BREZE	Marie-Corinne	DEC				BOP 150, 214	
CHANE LAP	Bénédicte	DEC				BOP 150, 214	
GROSSET	Serge	DEC				BOP 150, 214	
HANNEQUIN	Joëlle	DFP	tous BOP				BOP 140, 141, 214, 230
LEROY	Géraldine	DIFOR					BOP 140, 141, 214, 230
LEBRETON	Geneviève	DIFOR					BOP 140, 141, 214, 230
MASSONI	Christian	DIFOR					BOP 140, 141, 214, 230
NG SHAK	Jenny	DEC				BOP 150, 214	
PARATEYEN	Edwige	DFP					BOP 140, 141, 214, 230
PETAN-RANGUIN	Yolaine	DFP					BOP 140, 141, 214, 230
ROCHETAING	Cyprien	DRAJES				BOP 219, 163	
POUJOIS	Pascal	DFP	tous BOP				
SINAMALE	Didier	DEC				BOP 150, 214	
SPAGNOL	Corinne	DIFOR					BOP 140, 141, 214, 230
THEROSIET	Jean-Pierre	DEPAP		tous BOP	tous BOP		
VOUILLON	Nicolas	DRAJES				BOP 219, 163	
ZENATI	Abla	DEC				BOP 150, 214	